

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 MARS 2008**

**L'an deux mille huit,  
le 21 MARS 2008 à 19 H 30,**

le Conseil Municipal légalement convoqué, en date du 17 mars 2008, s'est réuni à la Mairie en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Roland HARLE, maire-adjoint sortant.

.....  
**ORDRE DU JOUR**

**INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

- 1.1. - ELECTION DU MAIRE
- 1.2. - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS
- 1.3. - ELECTION DES ADJOINTS
- 1.4. – ELECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES
- 1.5. – FIXATION DES INDEMNITES
- 1.6. – ELECTION DES REPRESENTANTS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE

\*\*\*\*\*

**ETAIENT PRESENTS** : M. BEDU – Mme BORNET – Melle BOSMENT – M. CLAIRE – M. COUSIN – M. DUSSAUGE – Mme EPAIN (arrivée à 19 H 50 – après le vote du point 1.1.) – Mme FRANCOISE – Mme GRAVIER – Mme GUERIN – Mme GUILLAUME – M. GUISE – Mme MACHARD – M. MERRAR – M. MORVAN – Mme NETO – M. PARIS – M. PEUGNET – M. SCHMITT - Mme SERIZAY – Mme THOLLIEZ, Conseillers Municipaux,

**FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.**

Le Président constatant que le quorum normalement et légalement exigé est atteint et donc que le conseil municipal peut valablement délibérer, en exécution de l'article L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, déclare la séance ouverte à 19 H 40.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme PEREIRA (pouvoir à M. HARLE)

Le Président ayant ouvert la séance et l'appel nominal ayant été fait, il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Conseil.

Pour la présente session, M. BEDU est élu pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

---

M. HARLE président de la séance, après avoir procédé à l'appel et proclamé le nouveau conseil installé, confie la présidence du conseil municipal à Mme MACHARD, doyenne d'âge du conseil municipal.

Après avoir remercié M. WERY, maire sortant de Pomponne, la présidente demande à l'assemblée qui souhaite être candidat à l'élection du Maire ?

Mme GUILLAUME se porte candidate

Il est procédé à l'élection du maire.

## **1.1. - ELECTION DU MAIRE**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : **22**
- bulletins blancs ou nuls : **1**
- suffrages exprimés : **21**
- majorité absolue : **11**

A obtenu :

- Mme Marie-Christine GUILLAUME : **21 voix**

Mme Marie-Christine GUILLAUME ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Maire.

.....

LA PRESIDENCE DE SEANCE EST REPRIS PAR LE MAIRE NOUVELLEMENT ELU.

## **1.2. - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

VU l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**ENTENDU** l'exposé du Rapporteur,  
le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE, à l'unanimité**, la création de 6 postes d'adjoints au maire.

.....

## **1.3. - ELECTION DES ADJOINTS**

Le conseil municipal de ce jour fixant le nombre d'adjoints au maire à 6,

Le maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

**- ELECTION DU PREMIER ADJOINT :**

M. Roland HARLE se porte candidat.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : **23**
- bulletins blancs ou nuls : **1**
- suffrages exprimés : **22**
- majorité absolue : **12**

A obtenu :

- M. Roland HARLE : **22 voix**

M. Roland HARLE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier adjoint au maire, délégué aux finances (à compter du 22 mars 2008.)

**- ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT :**

Mme Dominique FRANCOISE se porte candidate.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : **23**
- bulletins blancs ou nuls : **2**
- suffrages exprimés : **21**
- majorité absolue : **11**

A obtenu :

- Mme Dominique FRANCOISE : **21 voix**

Mme Dominique FRANCOISE ayant obtenu la majorité absolue est proclamée deuxième adjoint au maire, délégué à l'environnement et au développement durable (à compter du 22 mars 2008.)

**- ELECTION DU TROISIEME ADJOINT :**

M. Hervé GUISE se porte candidat.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : **23**
- bulletins blancs ou nuls : **1**
- suffrages exprimés : **22**
- majorité absolue : **12**

A obtenu :

- M. Hervé GUISE : **22 voix**

M. Hervé GUISE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième adjoint au maire, délégué à l'animation/sport/loisirs (à compter du 22 mars 2008.)

**- ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT :**

Mme Arlette GUERIN se porte candidate.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : **23**
- bulletins blancs ou nuls : **0**
- suffrages exprimés : **23**
- majorité absolue : **12**

A obtenu :

- Mme Arlette GUERIN : **23 voix**

Mme Arlette GUERIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamée quatrième adjoint au maire, délégué à l'enfance/jeunesse/scolaire (à compter du 22 mars 2008.)

**- ELECTION DU CINQUIEME ADJOINT :**

M. Philippe PEUGNET se porte candidat.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : **23**
- bulletins blancs ou nuls : **1**
- suffrages exprimés : **22**
- majorité absolue : **12**

A obtenu :

- M. Philippe PEUGNET : **22 voix**

M. Philippe PEUGNET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé cinquième adjoint au maire, délégué à la communication/culture (à compter du 22 mars 2008.)

- **ELECTION DU SIXIEME ADJOINT :**

M. Arnaud SCHMITT se porte candidat.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : **23**  
- bulletins blancs ou nuls : **1**  
- suffrages exprimés : **22**  
- majorité absolue : **12**

A obtenu :

- M. Arnaud SCHMITT : **22 voix**

M. Arnaud SCHMITT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé cinquième adjoint au maire, délégué aux travaux/urbanisme (à compter du 22 mars 2008.)

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

.....

#### **1.4. – ELECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES**

Il est proposé de créer 3 postes de conseillers délégués qui seront plus spécialement chargés :

- de la sécurité et de la sûreté dépendant de l'adjoint aux Travaux/ Urbanisme
  - des relations avec les associations dépendant de l'adjoint à l'Animation/ Sport/ Loisirs
  - des affaires sociales dépendant de l'adjoint aux Affaires scolaires/ Enfance/ Jeunesse
- .....

Il est procédé à l'élection des conseillers délégués dans les mêmes formes que l'élection du maire et des adjoints.

Il est fait appel à candidature pour le poste de conseiller délégué à la sécurité/sûreté.

M. BEDU se porte candidat.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : **23**  
- bulletins blancs ou nuls : **1**  
- suffrages exprimés : **22**  
- majorité absolue : **12**

A obtenu :

- M. Jean BEDU : **22 voix**

M. Jean BEDU ayant obtenu la majorité absolue est proclamé conseiller délégué à la sécurité/sûreté (à compter du 22 mar 2008.)

Il est fait appel à candidature pour le poste de conseiller délégué aux relations avec les associations.

Mme MACHARD se porte candidate.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : **23**
- bulletins blancs ou nuls : **1**
- suffrages exprimés : **22**
- majorité absolue : **12**

A obtenu :

- Mme Betty MACHARD : **22 voix**

Mme Betty MACHARD ayant obtenu la majorité absolue est proclamée conseiller délégué aux relations avec les associations (à compter du 22 mars 2008.)

Il est fait appel à candidature pour le poste de conseiller délégué aux affaires sociales.

Mme PEREIRA se porte candidate.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : **23**
- bulletins blancs ou nuls : **1**
- suffrages exprimés : **22**
- majorité absolue : **12**

A obtenu :

- Mme Nathalie PEREIRA : **22 voix**

Mme Nathalie PEREIRA ayant obtenu la majorité absolue est proclamée conseiller délégué aux affaires sociales (à compter du 22 mars 2008.)

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

.....

## **1.5. – FIXATION DES INDEMNITES**

Il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire – aux adjoints et aux conseillers municipaux ayant délégation, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Mme GUILLAUME précise que, malgré l'élection de trois conseillers délégués, l'enveloppe globale des indemnités reste inchangée.

Il est proposé de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, adjoints et conseillers municipaux délégués, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, avec effet au 22 mars 2008, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L.2123-23, L.2123-24 et L.2123-24- du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Maire : 26,96 %
- Adjoints : 16,50 %
- Conseillers municipaux : 5,35 %

	<b>TAUX</b>	<b>MONTANT</b>
--	-------------	----------------

Maire	26,96 %	1 008,74 €
Adjoint	16,50 %	617,31 €
Conseillers municipaux	5,35 %	200,00 €

.....

## **1.6. – ELECTION DES REPRESENTANTS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE**

Après le renouvellement général des conseils municipaux, les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale doivent se réunir au plus tard le vendredi de la 4e semaine qui suit l'élection des maires, afin d'élire leurs nouveaux présidents et leurs bureaux, conformément aux dispositions de l'article L 5211-8 du C.G.C.T.

Il est donc nécessaire d'élire les membres, dont le nombre est fixé à 3, qui représenteront la commune au sein de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

Il est fait appel à candidatures.

Mme GUILLAUME, M. HARLE et M. SCHMITT se portent candidats.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : **23**
- bulletins blancs ou nuls : **3**
- suffrages exprimés : **20**
- majorité absolue : **11**

Ont obtenu :

- Mme GUILLAUME : **20 voix**
- M. HARLE : **20 voix**
- M. SCHMITT : **20 voix.**

Mme Marie-Christine GUILLAUME – M. Roland HARLE – M. Arnaud SCHMITT ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés délégués de la commune à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

.....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 20 H 45.

Le Maire

Marie-Christine GUILLAUME.

